

# Commune de THEZAN DES CORBIERES

## compte rendu de la séance du 21 janvier 2021

Sont présents : Philippe PUECH, Joëlle SOLER, Géraldine DULARY, Jean-Philippe FISCHER, Franck THOMAS, David LATHAM, Christine RAMON, Stéphanie CARILLO.

Sont représentés : Hugues DAUTHERIVES par Philippe PUECH, Marie-Charlotte FAVRELLE par Stéphanie CARILLO, Patrick DAPOT par David LATHAM.

Sont absents : Aude GILABERT, Daniel BOUNIOL, Céline OURLIAC, Frédéric DAPOT.

### 1) Examen du procès-verbal de la séance du 26/11/2020 :

Procès-verbal validé

### 2) Secrétaire de séance : Stéphanie CARILLO

### 3) Point finances :

#### a) Résultats 2020 :

Jean-Philippe FISCHER, Adjoint aux finances indique à l'assemblée que les résultats pour l'année 2020 (budget eau et assainissement et budget général) présentent des soldes excédentaires et, en ce qui concerne le budget général, le déficit d'investissement constaté les années antérieures est apuré.

Les résultats définitifs seront communiqués au travers des Comptes Administratifs qui seront présentés lors de la prochaine réunion.

Il est également précisé que, ces résultats sont le reflet d'une année 2020 assez difficile notamment pour la réalisation de programmes d'investissement (confinement, élections).

#### b) Projets pour 2021 :

Les projets d'investissement de la municipalité pour l'année à venir seront en priorité :

- la concrétisation de l'aire de jeux pour les enfants (priorité 1)
- sécurisation de la route (priorité 2)
- garderie pour les enfants

Il est bien évident que ces réalisations ne pourront être envisagées qu'en cas de retour à une situation normale (COVID).

En ce qui concerne la garderie pour les enfants, ce projet sera réexaminé (problème de salle pour l'accueil des enfants) pour la rentrée prochaine.

### 4) Intercommunalité LEZIGNAN :

#### a) Examen délibération adoption du rapport établi par la Commission des Charges Transférées pour 2020.

Monsieur le Maire rappelle que les Communautés de Communes qui ont institué la fiscalité unique doivent verser aux communes membre, ou recevoir des communes membres, une attribution de compensation égale au montant de la taxation professionnelle perçue par les communes l'année précédant la création de la Communauté de Communes ; cette attribution est minorée des charges transférées assumées par la communauté.

Montant attribution compensation 2020 pour THEZAN : 13 722.00 €

Délibération validée par l'assemblée

**b) Examen délibération d'approbation de la convention communauté de communes de Lézignan pour la mutualisation du service urbanisme :**

Les services de l'Etat n'assurant plus l'étude technique des demandes d'autorisation d'urbanisme pour la Commune, la communauté de communes de Lézignan propose aux communes membres de bénéficier du renouvellement du dispositif d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Cette prestation mutualisée est conclue à titre onéreux :

Permis de construire :	186€
Permis d'aménager :	335€
Déclaration préalable :	130€
Permis de démolir :	56€
Certificat d'urbanisme :	149€

Pour l'année 2020 le montant des autorisations d'urbanisme pour la commune est de : 2 995 € (montant qui est défalqué de l'attribution de compensation versée à la collectivité) cf point a).

Délibération validée par l'assemblée

**4° Fonctionnement école :**

**a) Examen avenant à la convention concernant le fonctionnement du Regroupement Pédagogique :**

Joëlle SOLER, Adjointe aux écoles donne lecture de l'avenant à la convention initiale.

Les modifications portent, notamment sur la répartition de l'accueil des enfants, la mise en place d'une commission RPI, un accès à un ensemble de services (bibliothèque, centre de documentation etc..)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette convention.

**b) proposition d'un service de garderie pour le soir :**

Point évoqué plus haut *projets d'investissement* : considérant le problème de salle, ce projet sera revu et finalisé pour septembre prochain.

**6) Locations :**

**a) location au 01.01.2021 d'un bureau dans les locaux de l'ancienne communauté de communes :**

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le bureau dit "bureau N°1" d'environ 14.79m<sup>2</sup> situé 13 Rue du Moulin à Vent (locaux Ex Communauté de Communes) a été loué à Madame LUGAN Martine (gérante d'une société de Gestion et d'Administration) au 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

Cette personne versera un loyer mensuel de : 150€ et une caution de 150€ est encaissée.

Location validée par l'assemblée.

**b) proposition de location du local dit "ancien corbillard":**

Une esthéticienne, actuellement basée à LAGRASSE a visité ce local et a été intéressée pour s'implanter sur THEZAN.

Des travaux sont à prévoir, notamment pour mettre en place des cloisons, une douche (travaux à la charge de la commune, réalisés en régie)

le loyer proposé sera de : 150€/mois (frais eau/électricité à la charge de la locataire). Les frais de décoration du futur institut seront à la charge de la locataire.

## **7) Travaux :**

a) Informations sur l'avancée des travaux de mise en sécurité des entrées du village : à ce jour le dossier de demande de subventions a été déposé pour un montant total HT de : **130 000€.**

Aide financière demandée à : l'Etat (DETR), le Département et la Région.

L'avancée de ces travaux dépendra de la conjoncture (COVID).

## **8) Personnel communal :**

Monsieur DAUTHERIVES, Adjoint chargé du personnel communal étant absent, Monsieur le Maire se charge de l'explication de ce point :

### **a) Arrêts de travail/Accidents du travail :**

Monsieur GILBERT Sébastien : Arrêt de travail jusqu'au 31.01.2021 (arrêté depuis le 07.12.2020).

Madame FILLON Bélanda, ATSEM : Accident du travail, arrêt jusqu'au 31.01.2021 (arrêté depuis le 14.12.2020).

### **b) Mise en ASA (autorisation spéciale d'absence)**

Monsieur Jean-Louis SARDA, placé en autorisation spéciale d'absence du 05/01/2021 au 17.01.2021 (cas contact).

## **9) Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières :**

Monsieur le Maire dépose sur le bureau une proposition de réalisation d'un plan communal de sauvegarde sous l'égide du SMMAR (politique de prévention et de gestion du risque inondation).

Vu le coût élevé de la réalisation de cette prestation (3 840.00 € TTC) et le peu de risque d'inondation pouvant se produire sur la commune, il est décidé de ne pas valider cette proposition.

## **10) Devenir de la maison sise 13 Rue Auguste Montagné :**

Cette maison appartenait à une société déclarée en liquidation judiciaire, cette affaire est gérée par Maître Bernard SANCHEZ, Mandataire Judiciaire.

Ce dernier a informé la collectivité ce jour que l'offre faite par la Mairie, soit : 5 000€ a été retenue et que le projet d'ordonnancement sera signé prochainement.

Des travaux seront à prévoir (réalisés en régie).

## **11) Questions diverses :**

### **a) mensualisations des factures eau pour 2021 :**

ce nouveau mode de paiement, très attendu a été choisi par 72 foyers.

### **b) début de concertation aménagement aire de jeux :**

Pour ce projet, le CAUE (Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement) se propose de suivre le projet gratuitement de manière à optimiser au mieux le potentiel d'aménagement des terrains.

Certains travaux (débroussaillage notamment) seront réalisés en régie).

### **c) Mise à jour annuelle du Document Unique de Sécurité 2020/2021 :**

Il est demandé au Conseil Municipal de prononcer sur ce document unique d'évaluation des risques professionnels et sur le plan d'action. Examen du document par l'assemblée: document unique validé.

### **d) Médaille offerte à une centenaire Thézanaise :**

Madame Alice MOULS aura 100 ans le 24 janvier 2021. Pour honorer cette personne, la municipalité va lui offrir, d'une part, la médaille de la commune (gravée à son nom avec la date de cet anniversaire), d'autre part, un beau bouquet de fleurs.

**e) Nom de la salle ancienne communauté de communes :**

Deux appellations ont été retenues :

- ESPACE MONTAGUT

- ESPACE DES DEUX VENTS

**C'est la dénomination : "ESPACE MONTAGUT" qui est retenue**

**f) Marathon du Boutenac en Corbières**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le Président du RUN&TRAIL d'ORNAISONS envisage d'organiser un marathon qui va traverser les communes de FERRALS, THEZAN, ORNAISONS, FABREZAN, BOUTENAC, LUC SUR ORBIEU, MONTSERET, ST LAURENT, ST ANDRE DE ROQUELONGUE, LEZIGNAN. Cette course est prévue le 24 octobre 2021 (sous réserve d'une évolution positive de l'épidémie).

THEZAN est prévu pour être étape nourriture pour les coureurs.

Une participation de 1000 € sera demandée à chaque commune.

Le Conseil Municipal valide ce projet qui permettra de faire connaître les communes des Corbières.